



PREFET DE L'AUDE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

PUBLIE LE 17 MAI 2013

SPECIAL N ° 11 - MAI 2013

DDFiP

SUBDELEGATION DE SIGNATURE

SOMMAIRE

DRFIP

DDFIP 11

Arrêté N °2013133-0014 - Arrêté préfectoral portant subdélégation de signature de
M. Gérard Taburet, DDFiP de l'Aude, pour l'exercice des activités du service des
Domaines.

..... 1



PRÉFET DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2013133-0014 portant subdélégation de signature de M. Gérard TABURET, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude, pour l'exercice des activités du service des Domaines

Le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aude

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2013109-0021 du 06 mai 2013 accordant délégation de signature à M. Gérard TABURET, Directeur départemental des finances publiques de l'Aude ;

ARRETE :

ARTICLE. 1 :

La délégation de signature qui est conférée à M. Gérard TABURET, Directeur départemental des finances publiques de l'Aude, par l'article 1 de l'arrêté susvisé, sera exercée par M. Harald LINQUIER, directeur chargé du pôle de la gestion publique, et par Mme Chantal GIRAULT, inspecteur divisionnaire des finances publiques.

ARTICLE. 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement, la même délégation sera exercée par M. Patrick PETIT, ou à défaut par M. José SCHIAVO, ou M. Alain GASC, administrateurs des finances publiques adjoint.

ARTICLE 3 :

En ce qui concerne les attributions visées sous le n° 8 de l'article 1 de l'arrêté susvisé, délégation de signature est accordée aux fonctionnaires suivants :

- M. Christian CARLES, inspecteur des finances publiques
- Mme Catherine VERGER-VIALA, inspecteur des finances publiques
- M. Marc NOUXET, inspecteur des finances publiques

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté n° 2012242-0013 du 29 août 2012.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Aude et affiché dans les locaux de la direction départementale des finances publiques de l'Aude.

Carcassonne, le 13 mai 2013

Pour le Préfet et par délégation,

Le Directeur départemental des finances
publiques,

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke followed by a stylized, cursive signature.

Gérard TABURET